

8. APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS EN SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (BUDGET 2025)

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus accumulés non affectés en surplus accumulés affectés équilibre budgétaire (budget 2025) pour un montant de 20 000 \$ pour l'item suivant :

Équilibrage du budget 2025 : 20 000,00 \$